



## ARRÊTÉ N° 2021/02 - AG

Portant interdiction de stationner :

- Rues de la BRIQUETTERIE en totalité
- Rue des FONTAINES entre le n° 1 (angle de la rue de la Croix de Réta) jusqu'au n° 14 (angle de la rue de la Bernoiserie).

**Le Maire de Liverydy-en-Brie,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et L2213-2 relatif aux pouvoirs de police conférés aux maires en matière de circulation et de stationnement.

**Vu** la loi du 02 mars 1982 relative aux droits et limites des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** le Code de la Route, article R411-8 et R411-25

**Considérant** que le stationnement des véhicules est dangereux rue de la BRIQUETTERIE et rue des FONTAINES en raison de la faible largeur des voiries.

**Considérant** qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité de la population dans les rues suivantes:

- Rue de la BRIQUETTERIE en totalité,
- Rue des FONTAINES entre le n° 1 (angle de la rue de la Croix de Réta) jusqu'au n° 14 (angle de la rue de la Bernoiserie).

## ARRÊTE

### Article 1 :

Pour assurer la sécurité de la population, le stationnement sera interdit dans les rues suivantes:

- Rue de la BRIQUETTERIE en totalité,
- Rue des FONTAINES entre le n° 1 (angle de la rue de la Croix de Réta) jusqu'au n° 14 (angle de la rue de la Bernoiserie).

### Article 2 :

Les présentes dispositions ne s'appliquent pour le stationnement temporaire :

- Aux véhicules (pompiers etc...)
- Aux véhicules de livraison (Fuel, gaz etc...)
- Aux riverains munis d'une autorisation délivrée par la mairie.

### Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie.

### Article 4 :

- Le Maire de la Commune,
  - le Commandant de brigade de Gendarmerie territoriale compétente,
  - la Direction des services du Cabinet et de la Sécurité de la Préfecture
- sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Liverydy en Brie, le 19 janvier 2021

  
  
Hugues MARCELOT  
Maire de Liverydy-en-Brie